



Photo © C. Cogniou

Que se passe-t-il à Feigères?

Bulletin de janvier 2017 • N° 01

Vœux du Maire à la population du 6 janvier 2017

Accompagné par vos élus, j'ai été heureux de vous accueillir pour vous souhaiter une belle année et vous présenter les projets réalisés ou projetés, autour du verre de l'amitié.

Notre pôle médical, qui est en cours d'aménagement, devrait ouvrir ses portes au cours du premier semestre. Il apportera plus de confort aux professionnels mais aussi aux patients, avec plus de polyvalence (un médecin généraliste, un ostéopathe, une sage-femme, un kinésithérapeute, etc.).
Et bientôt, deux commerces vont s'implanter sur la commune.

Une boulangerie qui devrait ouvrir à Pâques. Un couple de passionnés de boulangerie et de pâtisserie, Madame et Monsieur Saint-Ellier, nous ont contactés pour reprendre les locaux. Entre juillet et septembre 2017, un salon de coiffure ouvrira derrière le restaurant.

Nous espérons que ces deux commerces auront autant de succès que celui que connaît le restaurant *L'instant Présent* depuis près d'un an. Nous devons tous faire un effort pour maintenir nos commerces de proximité. Plusieurs habitants, soucieux de la problématique des stationnements, ont exprimé leur appréhension. Je souhaite donc vous rassurer, il existe une centaine de places dans un périmètre de 300 mètres. Nous pourrions donc faire notre petite gym avant les plaisirs gourmets ou avant de rendre visite à l'ostéopathe... chacun son choix !

Une police pluricommunale interviendra dès janvier pour prévenir les infractions et sécuriser davantage la population. Cette police portée par la mairie de Saint-Julien-en-Genevois est mutualisée avec Beaumont, Archamps, Neydens et Présilly. Elle règlera les problèmes de stationnement, de respect du code de la route, d'urbanisme et diverses incivilités fréquentes qui nous dérangent. Il s'agit surtout, comme vous l'avez compris, de prévenir et nous rassurer. C'est pourquoi, les policiers seront présents 4 heures par semaine ; nous sommes encore un village, nous n'avons pas besoin d'un service de police municipale à temps complet.

Petit rappel du code de la route :

- En France nous roulons à droite. En conséquence, les ronds-points se prennent aussi dans ce sens ;

- Lorsque le feu est rouge, on s'arrête ;
- Nous avons la chance de pouvoir user de nos deux jambes ; laissons les places réservées aux personnes à mobilité réduite à ceux et celles qui sont en difficulté reconnue.

La consultation des entreprises pour les travaux d'extension du groupe scolaire est en cours. Nous vous présenterons le projet en détail dans le bulletin de mai. Nos boutchous auront une belle et vraie cantine.

Vous avez vu que du côté du hameau de Grossaz et Chez Jolliet des travaux étaient en cours en partenariat avec la Communauté de communes et le Syane. Le réseau d'assainissement va être modernisé ou réalisé. La Commune créera des trottoirs pour améliorer la sécurité des riverains et mettra en place un abribus.

Concernant les transports publics, vous êtes nombreux à nous faire la remarque. Nous avons toujours l'ambition de créer une ligne pour rejoindre Saint-Julien-en-Genevois ou au moins une navette matin et soir. Je voudrais que vous sachiez que nous essayons de négocier avec la Communauté de communes du Genevois qui doit aussi répondre à des restrictions budgétaires.

Pour la réalisation de tous ces projets, le Conseil municipal a entrepris un vrai travail de surveillance et de diminution des dépenses pour l'augmentation de notre capacité de financement. Nous recherchons lorsque cela est possible les subventions. À ce propos, j'en appelle aux travailleurs frontaliers : autant que possible déclarez bien votre résidence à Feigères : cela nous permet de toucher de petites sommes qui cumulées financent les équipements publics qui vous seront utiles ainsi qu'à vos enfants.

Je vous présente mes meilleurs vœux, de bonheur et de santé car c'est ce qui compte le plus ! BONNE ANNÉE 2017.

Monsieur le Maire, Guy Roguet

Le conseil municipal

Extrait de la séance du Conseil municipal du 5 janvier 2017

Économie : protocole d'accord en vue de la réalisation d'un bail commercial

Le Conseil municipal autorise la conclusion d'un protocole d'accord avec une coiffeuse pour la location du local situé à l'arrière du restaurant à partir du 15 juillet 2017.

Ressources humaines : approbation du projet de nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Le décret du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction publique d'État transposable à la Fonction publique territoriale oblige à remplacer les primes existantes qui sont abrogées à compter de janvier 2017. Le RIFSEEP remplace cet ancien système. Le Conseil municipal a approuvé sa mise en application à Feigères.

Social : convention de partenariat avec le SIVU Beaupré pour les activités extrascolaires

Le Conseil municipal a décidé de prolonger son partenariat avec le SIVU et de l'étendre comme suit : 1 semaine sur deux en février, 1 semaine sur deux en avril, 4 semaines en été.

Urbanisme : délégation au Maire pour l'exercice du droit de préemption urbain

Le Conseil municipal délègue à M. le Maire l'exercice du droit de préemption pour l'achat d'une parcelle de 22 m² cadastrée ZB95 au 671 route de Chez Jolliet.

Demandes d'autorisation d'urbanisme

1. Permis de démolir

- DEFAGO Madeleine : démolition des bâtiments, sauf la maison individuelle - route de Présilly et chemin des Poses-du-Bois.

2. Permis de construire

- MONNIN Arnaud : construction d'une maison individuelle - route du Châble
- JEAN CŒUR PROMOTION : démolition de l'existant, création de 7 logements - 179, chemin de l'École.

3. Déclarations préalables

- NAPPER Mickael : pose de capteurs photovoltaïques en toiture - 156, chemin Moulin-Desbornes
- AKERYS PROMOTION : division en vue de construire - Malchamp du Haut
- HEGER Reinhold : remplacement d'une porte en bois par une porte vitrée - chemin de la Source
- EVANGELISTI Fabrice : construction d'une piscine - 46, allée des Oucherets
- CONSORTS BERNARD : division en vue de construire - 959, route de Grossaz
- EURL JESSIPPAUL : aménagement de terrasse - 89, route de Présilly
- CHAPON Jean-Luc : dépose et pose d'une clôture et d'un portail - 385, chemin de Chez Villet.

4. Déclarations d'intention d'aliéner

- Bien situé : parcelle section AI 630-631-633-634-636 - 102, chemin de l'École
Description du bien : appartement
Occupation future : habitation.

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE DE SAINT-JULIEN

Ce projet est porté conjointement par la Communauté de communes du Genevois (au titre de sa compétence mobilité) et par la Commune de Saint-Julien (au titre de sa compétence urbanisme). Ce projet consiste notamment en la mise en place d'un pôle d'échanges multimodal à proximité de la gare de Saint-Julien. Cet équipement d'envergure permettra de réorganiser les mobilités à l'échelle du territoire de la Communauté de communes et de limiter le trafic de transit dans Saint-Julien : il concerne à ce titre l'ensemble de la population du territoire.

Celui-ci regroupera une gare routière centralisant les arrêts de bus urbains et de cars interurbains et un P+R automobile d'une capacité de 400 à 500 places, à proximité du futur terminus du tramway Genève/St-Julien et de la gare. Ce pôle d'échanges multimodal sera accompagné d'un véritable projet urbain à l'échelle du quartier de la gare, qui prendra place le long de la rivière Arande.

* **Une réunion publique** d'informations aura lieu le jeudi 2 février à 19h30 à la MIEF (3, rue du Jura, Saint-Julien).

* **Une exposition sur le projet** sera organisée du 16 janvier au 17 février, à la MJC de l'Arande et dans la galerie de Vitam.

* **Deux registres de concertation** seront disponibles pour que la population puisse donner son avis : au siège de la CCG et à la mairie de Saint-Julien (services techniques) aux horaires habituels d'ouverture.

* **Une adresse mail** permettra également de recueillir les avis : pole.gare@st-julien-en-genevois.fr
Les avis seront recueillis pendant la période de concertation, du 16 janvier au 17 février.

* **Des informations sur le projet** seront disponibles sur les sites internet de la CCG et de Saint-Julien (vidéo de présentation du projet, autres informations...). Le lien de la page de la CCG est le suivant :

www.cc-genevois.fr/fr/la-collectivite-et-son-territoire/decouvrir-les-grands-projets/pole-dechange-multimodal.

Contact : Marion ANDRE, chargée de mission aménagement et planification territoriale à la Communauté de communes du Genevois -
☎ 04 50 95 03 36

Vos élus vous informent

HALTE À L'INCIVILITÉ !

Comme vous l'avez remarqué des sapins tout ornés de bleu et blanc par l'association aux Fils d'Or et d'Argent ont décoré la traversée du village ainsi que les hameaux (voir article en dernière page). **Plusieurs de ces sapins, fixés par les agents communaux et certains élus, ont été dérobés** (celui à l'angle des routes de Présilly et de l'Agnellu pour la 3^{ème} année consécutive)... L'un d'eux, après les fêtes, a été déposé vidé de ses ornements à l'endroit même où il avait été volé (photo ci-dessous)! Pourquoi pas me direz-vous? De cette façon, on pourrait peut-être considérer que celui-ci n'a été qu'emprunté! Pour nous, il s'agit d'incivilité et de manque de respect vis-à-vis des bénévoles qui ont décoré ces sapins durant un mois afin d'embellir leur village. Cher mauvais plaisantin, si vraiment ces ornements vous passionnent et vous comblent de bonheur, peut-être pourrions-nous vous présenter aux membres de l'association afin que, l'an prochain, vous participiez activement au projet?

Autre manque de civilité, les déchets. Les abords des containers de tri sélectif sont souvent assiégés de débris, emballages et autres jardi-



DÉNEIGEMENT

En saison hivernale, nous tenons à vous rappeler que les circuits de déneigement sont gérés par la Commune. Seront en priorité déneigés, le chemin de l'École et le circuit des cars scolaires : du chemin de la Scierie à la route de Saint-Julien, en passant par le chemin des Hutins, la route de Grossaz, le chemin de Pré-Vally et la route de Chez Jolliet. Les autres rues communales seront ensuite déneigées. Les voies des riverains avec lesquels une convention de déneigement est passée sont effectuées en dernier lieu. **Nous tenons également à vous rappeler que le déneigement des entrées privées reste à la charge des propriétaires**, cela même après passage du chasse-neige ayant occasionné des andains de neige.

nières et encombrants. Il est vrai qu'en fin d'année 2016/début d'année 2017 le Sidéfage a connu quelques dysfonctionnements liés au manque de personnel, mais cela a été ponctuel. Manque de respect ou pied de nez aux services publics? Quoi qu'il en soit, il semble nécessaire de vous rappeler que lorsque les containers sont pleins, il existe sur les communes de Neydens et de Vulbens des déchetteries dans lesquelles chacun peut déposer ses déchets.

Rappel des horaires

- **Déchetterie de Neydens** : de novembre à février, du lundi au samedi de 9h à 17h30 ; de mars à octobre, du lundi au samedi de 9h à 18h.
- **Déchetterie de Vulbens** : de novembre à février, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, le samedi de 9h à 17h30 ; de mars à octobre, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le samedi de 9h à 18h.

Respect et civisme sont l'affaire de tous.

Myriam Grats

LES AUTORISATIONS DE SORTIE DE TERRITOIRE POUR LES MINEURS

Depuis le 15 janvier 2017, tout mineur, qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale, devra être muni d'une autorisation de sortie du territoire.

* **Pourquoi rétablir une autorisation de sortie du territoire?** Dans un contexte international marqué par des départs de Français – dont certains mineurs – vers des zones de conflit, le Parlement a prévu un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs (loi n° 2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale).

* **Quelles sont les conditions de circulation hors du territoire national pour les mineurs à partir du 15 janvier 2017?** À partir du 15 janvier 2017, les mineurs quittant le territoire national, non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale, devront être munis :

- d'une autorisation individuelle de sortie du territoire (AST), complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale,
- d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST.

L'AST ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession d'un titre de voyage : soit un passeport valide, accompagné d'un visa s'il est requis, soit une carte nationale d'identité valide.

Le mineur ressortissant d'un pays tiers et non bénéficiaire de la libre circulation devra également être muni d'un document permettant son retour en France ; il s'agit notamment du Titre d'identité républicain (TIR), du Document de circulation pour étranger mineur (DCEM), ou d'un visa long séjour.

* **Quels mineurs sont concernés?** L'AST sera exigible pour tous les mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité.

* **Pour quelles sorties du territoire?** L'AST sera requise en cas de voyage individuel ou collectif (sortie scolaire, séjour linguistique ou centre de vacances) dès lors que le mineur voyage sans un titulaire de l'autorité parentale et devra être présentée pour toute sortie du territoire.

* **Comment établir cette AST?** Il n'est pas nécessaire de se déplacer dans un service de l'État ou une mairie. L'AST prend la forme d'un formulaire Cerfa (n° 15646*01) téléchargeable sur le site :

www.service-public.fr/particuliers.

Agenda & associations



LES SAPINS DE NOËL

L'association aux Fils d'Or et d'Argent, comme l'an dernier, a confectionné une vingtaine de sapins de Noël qui ont décoré notre village durant les fêtes de fin d'année. Un grand merci à Jacqueline Porte et toute son équipe pour ce travail !

De plus, les sapins, que vous avez pu admirer à Malchamps et au centre du village, ont été donnés par des particuliers. Merci à eux.

En fin d'année, si vous souhaitez faire de même, merci de contacter la mairie.

CONTES DE NOËL

Certaines classes de l'école Édouard-Vuagnat ont pu découvrir les contes de Noël animés par **les membres du Théâtre des Fousgères** le 14 décembre 2016, à la bibliothèque.



DÉCLARATION DE DÉTENTION DE CHIENS MÉCHANTS

La détention d'un chien pouvant être dangereux (chiens d'attaque, de garde ou de défense, de catégorie 1 ou 2) nécessite **un permis**. La délivrance de ce permis se fait suite à une formation d'aptitude à la détention de l'animal et d'une évaluation comportementale de l'animal. Avoir un chien pouvant être dangereux sans permis fait l'objet de sanctions.

La détention d'un tel animal doit être déclarée en mairie.

CHATS ERRANTS

Lorsque vous nous signalez des chats errants, le maire doit prendre un arrêté municipal. De plus, il faut savoir que désormais **les chats libres sont protégés**, c'est-à-dire qu'Animaux-secours a pour obligation de les capturer et de les tester FIV/FelV. Les chats ayant des résultats positifs sont euthanasiés ; les autres sont identifiés par une marque dans l'oreille, opérés et relâchés sur leur lieu de capture.

LES DATES À RETENIR

21 SAMEDI 21 JANVIER
CONFÉRENCE
DE LA SALÉVIENNE
À 14H30

02 JEUDI 2 FÉVRIER
CONSEIL MUNICIPAL
À 20H

REPAS DES AÎNÉS

Le repas du Centre communal d'action sociale (CCAS), qui concerne toutes les personnes de la commune âgées de 65 ans et plus, aura lieu le dimanche 5 mars 2017 à la salle polyvalente dès midi. Comme par le passé, une invitation sera envoyée à toutes les personnes concernées. Cependant, si certains d'entre vous ne la recevaient pas, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie qui vous inscrira au repas. Pour une meilleure organisation, nous vous remercions de confirmer votre présence en appelant le secrétariat de mairie au plus tard mi-février 2017.

ÉTAT-CIVIL

• Mariage •

Le 10 déc. 2016, **Sonia Benderbous et Cyril Lamothe**, domiciliés 124, chemin de la Scierie
Tous nos vœux de bonheur!

• Naissances •

Soumeiya Kanouté, née le 26 nov. 2016
au foyer de Fournier Juliette et Kanouté Abdoulaye,
allée des Grands Champs
Neil, né le 23 déc. 2016, au foyer de
Muriel Jacquemoud et Romain Lavorel, route de Présilly
Toutes nos félicitations

• Décès •

Pollien Jean, le 27 décembre 2016, clos de Vigny
Toutes nos sincères condoléances à la famille



Mairie de Feigères

152, ch. des Poses-du-Bois - BP 30612 - 74166 Feigères Cedex
Tél. **04 50 49 24 60** www.feigeres74.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi et jeudi : 8h15-12h / Mardi : 17h-19h
Mercredi : 10h-12h / Vendredi : 15h-17h



Directeur de la publication : Guy Roguet
Rédacteur en chef : Laurent Vanderschaeghe

Ne pas jeter sur la voie publique
Villi@ - www.imprimerie-villiere.com
T. +33 450 04 46 86 - F-74160 Beaumont

